



fiche ORG

Aide-mémoire pour l'organisateur de courses

1. Organisation

L'organisateur cité en premier prend en charge l'organisation générale de la course. Il se fait aider par les co-organisateurs et décide, en cas d'empêchement exceptionnel, s'il leur en confie la responsabilité.

L'organisation d'une course comprend notamment les étapes suivantes.

Réserver cabanes ou gîtes

Renseigner les intéressés et prendre les inscriptions

Prévoir le matériel nécessaire, éventuellement en ayant recours au matériel de la section (§2)

Décider d'effectuer la course ou, en cas de conditions défavorables, de l'annuler. En cas d'annulation, penser à proposer une course de remplacement.

Avant la course, établir une liste des participants.

A la fin de la course, procéder au décompte entre les participants (§3), prévoir un récit de course.

Rendre le matériel emprunté au plus tôt et en bon état.

Après la course, remplir via notre site Web (ou par courrier postal au secrétaire) un rapport de course avec un décompte des frais (§4&5).

En cas d'accident grave (hospitalisation, intervention de l'hélicoptère), informer le président de notre section au retour de la course.

2. Matériel de la section

Le matériel se trouve au dépôt chez Rose-Marie Tanner, Saars 44, Neuchâtel, tél. 032 725 57 50. Remise du matériel le vendredi avant 17h45 ou après 19h45, suivant entente téléphonique.

	prix par course	prix par semaine
• Radios, ne seront remises qu'aux chefs de course	gratuit	gratuit
• DVA	6.-	20.-
• Pelles à neige et sondes d'avalanche	gratuit	gratuit
• Tente (prix par personne)	2.-	
• Radios (usage privé)	6.-	20.-
• DVA (usage privé)	12.-	40.-

Le matériel sera rendu en parfait état de marche et dans les plus brefs délais, au plus tard le surlendemain de la course.

Le prix pour la location de ce matériel est à remettre à Rose-Marie Tanner.

3. Déplacement

Quand le déplacement se fait dans les voitures des participants, les coûts se montent à

- 0.40 Fr/km comme indemnité à verser au propriétaire de la voiture
- 1.- Fr par personne à verser au fond casco de la section (voir décompte)

4. Défraiement de l'organisateur

L'organisateur principal d'une course est remboursé par la section pour ses frais de transport et de nuitée(s).

Par frais de transport on entend essentiellement la somme dépensée pour le déplacement en train, car, voiture, remontée mécanique. Par frais de nuitée, la somme dépensée pour passer la nuit en cabane, en gîte. Les repas ne sont pas remboursés.

Notons que le règlement des cabanes du CAS prévoit dès janvier 2000, une taxe de nuitée spéciale pour les chefs de course du CAS et les moniteurs de la Jeunesse du CAS dans l'exercice de leur fonction de chef ou de moniteur, qui se monte à 50 - 80 % de la taxe ordinaire pour membre CAS. Il faut expressément en faire la demande.

5. Rapport de course et décompte

Le rapport de course est destiné à informer la section. Il comprend des renseignements sur la course effectuée et une liste des participants. Il comprend en plus un compte-rendu circonstancié en cas d'accident.

Le décompte porte sur le dédommagement que reçoit l'organisateur et le montant casco dû à la section.

L'organisateur est prié de porter ces informations sur le formulaire ad hoc de notre site Web, en mentionnant clairement le no de compte postal ou bancaire où le montant doit être versé. Le secrétaire organisera ensuite le paiement via notre responsable des finances.

Pour rappel, coordonnées du secrétaire :

Pascal Bonvin, Rue de la Croix 10, 2525 Le Landeron, tél. 032 751 71 85 ou 079 262 32 81

Adresse e-mail : pascal.p.bonvin@petroplus.ch